



GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

COALITION POUR L'ALIMENTATION SCOLAIRE ENGAGEMENT DU BENIN

Nous, Gouvernement de la République du Bénin, faisant suite à notre déclaration d'engagement du 10 septembre 2021 à la Coalition pour l'Alimentation Scolaire (School Meals Coalition), réaffirmons ici, à travers Son Excellence le Président Patrice TALON, Chef du Gouvernement, en sa qualité de Champion de l'alimentation scolaire, notre engagement à concrétiser l'objectif de la Coalition au Bénin. Il s'agit de mener des actions visant à améliorer et à intensifier les programmes de repas scolaires afin de garantir que chaque enfant ait la possibilité de recevoir un repas sain et nutritif à l'école d'ici à 2030.

Pour le Bénin, le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) est un programme de filet social prioritaire inscrit dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) avec pour vision à l'horizon 2026 : "une école, une cantine".

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement du Bénin formule son engagement national autour des axes suivants :

Sur le plan des politiques :

- faire adopter et vulgariser la loi portant alimentation scolaire en République du Bénin d'ici à 2025, afin d'assurer la stabilité financière et la durabilité du programme National d'Alimentation Scolaire Intégré ;
- inscrire l'alimentation scolaire dans les documents de politiques nationales, sectorielles ou institutionnelles pertinentes.

Sur le plan financier :

- accroître le niveau de financement du programme pour atteindre 100% de couverture d'ici à 2026 et investir dans la mise en place d'infrastructures dédiées à l'alimentation scolaire intégrant les questions environnementales ;
- faire le plaidoyer pour la mobilisation de financements innovants avec les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations sous-régionales comme la CEDEAO et le secteur privé ;
- participer à des actions de sensibilisation à l'échelle régionale et internationale pour le financement en faveur de l'alimentation scolaire.

Sur le plan institutionnel :

- renforcer le cadre de gouvernance du programme d'alimentation scolaire ;
- Mettre en place un cadre institutionnel opérationnel en charge de la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation Scolaire.

Sur le plan de la mise en œuvre et du partenariat :

- améliorer la qualité et l'efficacité du programme d'alimentation scolaire basée sur la production locale, dans une approche concertée et multisectorielle.
- intégrer les activités complémentaires et participer au partage de connaissances, de meilleures pratiques et de leçons apprises de la riche expérience du Bénin avec d'autres pays.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2024,

Le Président de la République



Le Président
Patrice TALON